

# Calendrier des examens professionnels

**ATTENTION**, ce CALENDRIER est établi à titre PREVISIONNEL.  
Les DATES DES EPREUVES sont INDICATIVES et peuvent éventuellement être modifiées.

*L'organisation des examens professionnels est liée à la publication effective des arrêtés d'ouverture de chaque examen professionnel.*

Pour être informé(e) des mises à jour, consultez régulièrement le site Internet du Centre de Gestion organisateur, mais également le site [www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr).

**Conditions générales à remplir pour être candidats aux examens professionnels** : ils sont uniquement ouverts aux agents publics titulaires d'un grade et nommés sur un emploi permanent dans la fonction publique territoriale, remplissant les conditions d'accès précisées dans le décret portant statut particulier du cadre d'emplois concerné, afin de leur permettre une évolution de carrière.

*Sauf disposition contraire dans la réglementation de l'examen, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier.*

## FILIERE ADMINISTRATIVE

	Examen	Condition d'inscription	Retrait des dossiers	date limite de dépôt de dossier	Date 1 <sup>re</sup> épreuve	
A	<b>Attaché principal (AVG)</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux attachés qui justifient au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5e échelon du grade d'attaché.	Du 15 oct. au 20 nov. 2024	28 nov. 2024	<b>3 avr. 2025</b>	<a href="http://www.cdg57.fr">www.cdg57.fr</a>
B	<b>Rédacteur principal de 1<sup>re</sup> cl (AVG)</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 <sup>e</sup> échelon de rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, un cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du 5 mars. au 10 avr. 2024	18 avr. 2024	<b>26 sept 2024</b>	<a href="https://54.cdgplus.fr/">https://54.cdgplus.fr/</a>
B	<b>Rédacteur principal de 2<sup>e</sup> cl (AVG)</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 <sup>e</sup> échelon de rédacteur et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, un cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du 5 mars. au 10 avr. 2024	18 avr. 2024	<b>26 sept 2024</b>	<a href="http://www.cdg57.fr">www.cdg57.fr</a>
B	<b>Rédacteur principal de 2<sup>e</sup> cl (PI)</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1 <sup>re</sup> classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe et comptant : 1° Au moins 12 ans de services publics effectifs, dont 5 années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement ; 2° Au moins 10 ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins 4 ans.	Du 5 mars. au 10 avr. 2024	18 avr. 2024	<b>26 sept 2024</b>	<a href="http://www.cdg57.fr">www.cdg57.fr</a>
C	<b>Adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> cl (AVG)</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert agents relevant d'un grade situé en échelle C1* (exemple : adjoint administratif, ...) ayant atteint le 4 <sup>e</sup> échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Du 22 oct. au 27 nov. 2024	5 déc. 2024	<b>13 mars 2025</b>	<a href="http://www.cdg57.fr">www.cdg57.fr</a>

**FILIERE TECHNIQUE**

	Examen	Condition d'inscription	Retrait des dossiers	date limite de dépôt de dossier	Date 1 <sup>re</sup> épreuve	
A	Ingénieur (PI)	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL (1)</b> ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de 8 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B. <b>EXAMEN PROFESSIONNEL (2)</b> ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins 2 ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquelles il n'existe pas de membres du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.	Du 9 janv. au 14 févr. 2024	22 févr. 2024	13 juin 2024	<a href="http://www.cdg67.fr">www.cdg67.fr</a>
B	Technicien principal de 1 <sup>re</sup> cl (AVG)	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6e échelon du grade de technicien principal de 2e classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du 8 oct. au 13 nov. 2024	21 nov. 2024	10 avr. 2025	<a href="http://www.cdg57.fr">www.cdg57.fr</a>
B	Technicien principal de 2 <sup>e</sup> cl (AVG)	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6e échelon du grade de technicien et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du 8 oct. au 13 nov. 2024	21 nov. 2024	10 avr. 2025	<a href="https://54.cdgplus.fr/">https://54.cdgplus.fr/</a>
B	Technicien principal de 2 <sup>e</sup> cl (PI)	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert 1. aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux comptant au moins 8 ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont 5 ans en qualité de fonctionnaires territoriaux dans un cadre d'emplois technique. 2. aux fonctionnaires relevant du grade d'adjoint technique principal de 1 <sup>re</sup> classe ou d'adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe comptant au moins 10 ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont 5 ans en qualité de fonctionnaires territoriaux dans un cadre d'emplois technique. 3. aux fonctionnaires relevant du grade d'adjoint technique principal de 1 <sup>re</sup> classe des établissements d'enseignement ou d'adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe des établissements d'enseignement comptant au moins 10 ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont 5 ans en qualité de fonctionnaires territoriaux dans un cadre d'emplois technique.	Du 8 oct. au 13 nov. 2024	21 nov. 2024	10 avr. 2025	<a href="http://www.cdg67.fr">www.cdg67.fr</a>
C	Adjoint technique principal de 2e cl (examen AVG)	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert agents relevant d'un grade situé en échelle C1* (exemple : adjoint technique, ...) ayant atteint le 4 <sup>e</sup> échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Du 22 août au 26 sept 2023	5 oct. 2023	18 janv. 2024	<a href="https://54.cdgplus.fr/">https://54.cdgplus.fr/</a>
C	Agent de maîtrise (examen PI)	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux adjoints techniques territoriaux ou les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant au moins sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques ou les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins sept ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois.	Du 3 sept. au 9 oct. 2024	20 oct. 2024	23 janv. 2025	<a href="http://www.cdg57.fr">www.cdg57.fr</a>

## FILIERE CULTURELLE

	Examen	Condition d'inscription	Retrait des dossiers	date limite de dépôt de dossier	Date 1 <sup>re</sup> épreuve	
A	<b>Attaché principal de conservation du P &amp; B (AVG)</b>	<b>EXAMEN</b> professionnel ouvert aux attachés de conservation du patrimoine qui justifient, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 <sup>e</sup> échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine	Du 9 janv. au 14 févr. 2024	22 févr. 2024	<b>à compter du 16 mai 2024</b>	<a href="http://www.cdg21.fr">www.cdg21.fr</a>
A	<b>Bibliothécaire principal (AVG)</b>	<b>EXAMEN</b> professionnel ouvert aux bibliothécaires qui justifient, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 <sup>e</sup> échelon du grade de bibliothécaire	Du 9 janv. au 14 févr. 2024	22 févr. 2024	<b>à compter du 16 mai 2024</b>	<a href="http://www.cdg929394.fr">www.cdg929394.fr</a>
B	<b>Assistant de conservation du P &amp; B principal de 2e cl (AVG) ( ou assistant territorial du patrimoine)</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 6 <sup>e</sup> échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique et comptant au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du 16 janv. au 21 févr. 2024	29 févr. 2024	<b>28 mai 2024</b>	<a href="http://www.cdg51.fr">www.cdg51.fr</a>
B	<b>Assistant territorial du P &amp; B principal de 1re cl (AVG)</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 6 <sup>e</sup> échelon du deuxième grade (assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>e</sup> classe) et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du 16 janv. au 21 févr. 2024	29 févr. 2024	<b>28 mai 2024</b>	<a href="http://www.cdg51.fr">www.cdg51.fr</a>
B	<b>Assistant territorial du P &amp; B principal de 2e cl (PI)</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1re classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 2e classe, comptant au moins 12 ans de services publics effectifs, dont 5 années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement	Du 16 janv. au 21 févr. 2024	29 févr. 2024	<b>28 mai 2024</b>	<a href="http://www.cdg51.fr">www.cdg51.fr</a>
C	<b>Adjoint du patrimoine principal de 2e cl (AVG)</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert agents relevant d'un grade situé en échelle C1* (exemple : adjoint du patrimoine, ...) ayant atteint le 4 <sup>e</sup> échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Du 17 oct. au 22 nov. 2023	30 nov. 2023	<b>28 mars 2024</b>	<a href="https://54.cdgplus.fr/">https://54.cdgplus.fr/</a> ou <a href="http://www.cdg67.fr">www.cdg67.fr</a>

## FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

	Examen	Condition d'inscription	Retrait des dossiers	date limite de dépôt de dossier	Date 1 <sup>re</sup> épreuve	
A	<b>Directeur d'établissement d'enseignement artistique 2e catégorie (PI)</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux professeurs d'enseignement artistique qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans cet emploi.	Du 9 janv. au 14 févr. 2024	22 févr. 2024	<b>15 mai 2024</b>	<a href="https://54.cdgplus.fr/">https://54.cdgplus.fr/</a>
A	<b>Professeur d'enseignement artistique (PI)</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux fonctionnaires territoriaux qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1re classe.	Du 12 sept. au 18 oct. 2023	26 oct. 2023	<b>à compter du 5 févr. 2024</b>	<a href="https://54.cdgplus.fr/pour-la-formation-musicale">https://54.cdgplus.fr/pour la formation musicale</a> (autres disciplines : se rendre sur <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a> )
B	<b>Assistant d'enseignement artistique principal de 1re cl (AVG)</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 <sup>e</sup> échelon d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>e</sup> classe et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, un cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du 17 sept au 23 oct. 2024	31 oct. 2024	<b>à compter du 5 févr. 2025</b>	Prochaine organisation à définir
B	<b>Assistant d'enseignement artistique principal de 2e cl (AVG)</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 <sup>e</sup> échelon d'Assistant d'enseignement artistique et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, un cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du 17 sept au 23 oct. 2024	31 oct. 2024	<b>à compter du 5 févr. 2025</b>	Prochaine organisation à définir

## FILIERE MEDICO SOCIALE

	Examen	Condition d'inscription	Retrait des dossiers	date limite de dépôt de dossier	Date 1 <sup>re</sup> épreuve	
A	<b>Assistant SE cl exceptionnelle (AVG)</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux fonctionnaires justifiant, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3e échelon de la seconde classe du grade d'assistant socio-éducatif. Peuvent également se présenter à cet examen les fonctionnaires relevant de la première classe du grade d'assistant socio-éducatif.	Du 14 mars. au 19 avr. 2023	27 avr.2023	<b>28 sept. 2023</b>	<a href="http://www.cdg51.fr">www.cdg51.fr</a>
A	<b>Biologiste, vétérinaire, pharmacien de cl exceptionnelle (AG)</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> : ouvert aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens de classe normale ayant atteint le sixième échelon de leur grade ainsi que les biologistes, vétérinaires et pharmaciens hors classe, qui justifient de quatre ans de services effectifs dans le cadre d'emplois.	Du 13 mai au 18 juin 2025	26 juin 2021	<b>3 nov. 2025</b>	<a href="http://www.cdg08.fr">www.cdg08.fr</a>
A	<b>Cadre supérieur de santé paramédical</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux fonctionnaires comptant au moins 3 ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé.	Du 12 déc. 2023 au 17 janv. 2024	25 janv. 2024	<b>à compter du 8 avr. 2024</b>	<a href="http://www.cdg25.fr">www.cdg25.fr</a>
A	<b>Educateur de JE cl exceptionnelle (AVG)</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux fonctionnaires justifiant, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3e échelon de la seconde classe du grade d'éducateur de jeunes enfants. Peuvent également se présenter à cet examen les fonctionnaires relevant de la première classe du grade d'éducateur de jeunes enfants.	Du 15 oct. au 20 nov. 2024	28 nov. 2024	<b>à partir du 13 févr. 2025</b>	<a href="http://www.cdg57.fr">www.cdg57.fr</a>
B	<b>Moniteur éducateur et intervenant familial principal</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert fonctionnaires ayant au moins atteint le 6e échelon du grade Moniteur éducateur et intervenant familial et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau	Du 12 sept. au 18 oct. 2023	26 oct. 2023	<b>à compter du 5 févr. 2024</b>	<a href="http://www.cdg25.fr">www.cdg25.fr</a>
C	<b>Agent social principal de 2e cl (AVG)</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert agents relevant d'un grade situé en échelle C1* (exemple : agent social, ...) ayant atteint le 4 <sup>e</sup> échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Du 9 avr. au 15 mai 2024	23 mai 2024	<b>17 oct. 2024</b>	Prochaine organisation à définir

## FILIERE SPORTIVE

	Examen	Condition d'inscription	Retrait des dossiers	date limite de dépôt de dossier	Date 1 <sup>re</sup> épreuve	
A	<b>Conseiller principal des activités physiques et sportives (AVG)</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux conseillers qui justifient d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 <sup>e</sup> échelon du grade de conseiller	Du 14 nov. au 20 déc. 2023	28 déc. 2023	<b>18 avr. 2024</b>	<a href="http://www.cdg68.fr">www.cdg68.fr</a>
B	<b>Educateur des APS principal de 2e cl (AVG)</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6e échelon du grade d'éducateur des activités physique et sportives et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	du 17 sept. au 23 oct. 2024	31 oct. 2024	<b>16 janv. 2025</b>	<a href="http://www.cdg68.fr">www.cdg68.fr</a>
B	<b>Educateur des APS principal de 1<sup>re</sup> cl (AVG)</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6e échelon du grade d'éducateur des activités physique et sportives principal de 2e classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	du 17 sept. au 23 oct. 2024	31 oct. 2024	<b>16 janv. 2025</b>	<a href="http://www.cdg68.fr">www.cdg68.fr</a>

## FILIERE ANIMATION

	Examen	Condition d'inscription	Retrait des dossiers	date limite de dépôt de dossier	Date 1 <sup>re</sup> épreuve	
B	<b>Animateur principal de 1<sup>re</sup> cl (AVG)</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 <sup>e</sup> échelon d'animateur principal de 2 <sup>e</sup> classe et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du 12 mars. au 17 avr. 2024	25 avr. 2024	<b>19 sept. 2024</b>	Prochaine organisation à définir
B	<b>Animateur principal de 2<sup>e</sup> cl (AVG)</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 <sup>e</sup> échelon d'animateur et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, un cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du 12 mars. au 17 avr. 2024	25 avr. 2024	<b>19 sept. 2024</b>	Prochaine organisation à définir
B	<b>Animateur principal de 2<sup>e</sup> cl (PI)</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 1 <sup>re</sup> classe ou d'adjoint d'animation principal de 2 <sup>e</sup> classe, comptant au moins 12 ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont 5 années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.	Du 12 mars. au 17 avr. 2024	25 avr. 2024	<b>19 sept. 2024</b>	Prochaine organisation à définir
C	<b>Adjoint d'animation principal de 2<sup>e</sup> cl (AVG)</b>	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert agents relevant d'un grade situé en échelle C1* (exemple : adjoint d'animation, ...) ayant atteint le 4 <sup>e</sup> échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Du 24 oct. au 29 nov. 2023	07 déc. 2023	<b>21 mars 2024</b>	Prochaine organisation à définir



### FILIERE POLICE MUNICIPALE

	Examen	Condition d'inscription	Retrait des dossiers	date limite de dépôt de dossier	Date 1 <sup>re</sup> épreuve	
A	Directeur de police municipale (PI)	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux fonctionnaires territoriaux qui justifient de plus de 10 années de services effectifs accomplis dans un cadre d'emplois de police municipale, dont 5 années au moins en qualité de chefs de service de police municipale	Du 25 août au 30 sept. 2026	8 oct. 2022	3 déc. 2026	<a href="http://www.cigversailles.fr">www.cigversailles.fr</a>
B	Chef de service de police municipale (PI)	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres comptant au moins 8 ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement.	Du 28 janv. au 5 mars 2025	23 mars 2024	12 juin 2025	<a href="http://www.cigversailles.fr">www.cigversailles.fr</a>

### FILIERE SAPEUR-POMPIER

	Examen	Condition d'inscription	Retrait des dossiers	date limite de dépôt de dossier	Date 1 <sup>re</sup> épreuve	
A	Cadre supérieur de santé de sapeurs-pompiers professionnels	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux cadres de santé de sapeurs-pompiers professionnels de 1 <sup>re</sup> classe comptant, au plus tard au 31 décembre au moins trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé.	Du 7 mars au 12 avr. 2023	20 avr. 2023	à compter du 11 sept 2023	<a href="http://www.cdg59.fr">www.cdg59.fr</a>
B	Lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux lieutenants de 1 <sup>re</sup> classe justifiant, au 1 <sup>er</sup> janvier d'au moins un an dans le 6 <sup>e</sup> échelon et d'au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	Du 5 mars au 10 avr. 2024	18 avr. 2024	Oct. 2024	<a href="http://www.cdg35.fr">www.cdg35.fr</a>
B	Lieutenant de 1 <sup>ère</sup> classe de sapeurs-pompiers professionnels	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux lieutenants de 2 <sup>e</sup> classe ayant au moins atteint, au 1 <sup>er</sup> janvier le 6 <sup>e</sup> échelon et justifiant à cette date de trois ans de services effectifs dans ce grade.	Du 3 sept au 9 oct. 2024	17 oct. 2024	4 fév. 2025	<a href="http://www.cdg33.fr">www.cdg33.fr</a>
C	Sergent de sapeurs-pompiers professionnels	<b>EXAMEN PROFESSIONNEL</b> ouvert aux caporaux et caporaux-chefs de sapeurs-pompiers professionnels justifiant, au 1 <sup>er</sup> janvier de 6 ans au moins de services effectifs dans leur grade ou dans ces deux grades et ayant validé la formation de professionnalisation du caporal de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente.	Du 5 mars au 10 avr. 2024	18 avr. 2024	17 sept. 2024	<a href="https://54.cdgplus.fr/">https://54.cdgplus.fr/</a>